



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Bordeaux, le 09/12/2024

Affaire suivie par :
Nicolas LECOEUR
Chef du SERFOB
Tél : 05.87.79.84.85
nicolas.lecoeur@agriculture.gouv.fr

Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 06 décembre 2024

1) Introduction

Par **Henri SABAROT**, Conseil Régional représentant le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, et **Bénédicte GENIN**, DRAAF Adjointe représentant le Préfet de la Nouvelle Aquitaine.

Les présentations ne sont pas reprises dans ce compte-rendu. Elles ont été envoyées au préalable ou seront jointes à ce compte-rendu. Seuls les échanges sont repris.

2) Point de conjoncture régional par les interprofessions FIBOIS

intervenants : FIBOIS LdG (Anne Guivarc'h) / FIBOIS Nouvelle-Aquitaine (Sylvain Crapez)

enchaîné avec le point 3

3) Présentation des fiches actualisées de l'observatoire "ressources et besoins industriels" sur les 4 groupes d'essences

intervenants : FIBOIS Nouvelle-Aquitaine (Sylvain Crapez)

- Stéphane VIEBAN (UCFF) : sollicite de pouvoir disposer plus tôt, début d'automne, des chiffres de la dernière saison de l'enquête annuelle de branche (EAB) car ce sont encore les chiffres de l'année n-2 qui sont utilisés dans les documents.

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : cette requête sera remontée aux services du ministère qui gèrent cette enquête.

- Stéphane VIEBAN (UCFF) : fait remarquer qu'il faut bien expliquer les chiffres et leurs conséquences. Par exemple sur la fiche « résineux hors pin maritime », les prélèvements sapin pectiné/épicéa commun sont très supérieurs à 100 %. Cela s'explique par l'arrivée des peuplements plantés avec le FFN à maturité et donc à leur récolte. Et en conséquence, les disponibilités de ces essences vont varier, avec des impacts sur les industries, et il faudra renouveler les peuplements exploités.

- Stéphane VIEBAN (UCFF) : ajoute que la valorisation des feuillus est un sujet primordial. Il indique que le FCBA va mener une étude sur la valorisation des feuillus secondaires à la suite de l'état des lieux réalisé en 2022 (IGN/FCBA).

4) Présentation de la cellule biomasse régionale

intervenants : DREAL (Christophe Commenge) / DRAAF (Loïc Cartau)

- Stéphane COREE (SYLVAMO) : demande si il y a des comparaisons entre les résultats de l'EAB et les données de prélèvement de l'IGN ?

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : la comparaison n'est pas possible sur tous les chiffres et doit être évaluée au regard des différences entre ces deux sources de données. Les données IGN sont des moyennes sur 5 ans, en lien avec la méthode d'inventaire, et incluent des éléments statistiques comme des intervalles de confiance. En ce qui concerne l'EAB, l'enquête est exhaustive tous les ans mais les secrets statistiques et les regroupements limitent l'accès aux données selon des périmètres géographiques (parfois impossible au niveau départemental => régional). Sans parler des volumes considérés : volume bois fort tige pour l'IGN et volume récolté pour l'EAB. Au final et d'une manière globale, l'EAB donne des chiffres entre 10 178 000 m³ au maximum en 2018 et 9 034 000 m³ au minimum en 2020 tandis que l'IGN donne une moyenne de 11 550 000 m³ (± 1 367 000) sur la même période. Sachant qu'environ 2 millions de m³ sont prélevés en auto-consommation donc non comptabilisés dans l'EAB, les chiffres sont comparables. Quand on affine, chaque donnée a son importance et son utilisation.

- Laure MARTIN-GOUSSET (Conseil Régional) : demande si les communes concernées sont consultées lors de l'étude de ces plans d'approvisionnement ?

- Cellule Biomasse : Non, les plans d'approvisionnement sont des éléments confidentiels de l'appel à projet et leur « validité » ne dépend pas des communes du secteur ; hors éventuelles forêts des collectivités s'engageant dans l'approvisionnement. Par contre, la réglementation prévoit la consultation des communes sur d'autres points de l'installation d'une industrie (sur le volet urbanisme, ICPE, etc...).

- Stanislas STACHURA (Panneaux de Corrèze) : indique que les professionnels sont très inquiets de la décorrélation actuelle entre le prix d'achat du bois et la revente des produits transformés.

- Stéphane VIEBAN (UCFF) : comprend la complexité de la situation mais fait remarquer que le prix actuel du bois sur pied est encore insuffisant pour financer la sylviculture.

- Stéphane LATOUR (CNPFF) : rajoute qu'avec les évolutions prévisibles des contraintes des labels de certification de gestion durable, ces prix du bois vont encore devoir augmenter pour permettre au propriétaire de gérer sa forêt.

5) Exposé de la démarche d'utilité sociétale de la filière "Utile par essence"

intervenants : FIBOIS Nouvelle-Aquitaine (Jean-Marc Meyer - président)

Pas de remarques sur cet exposé.

Jean Marc MEYER conclut ses propos avec l'annonce de la mise en test des éléments de cette démarche dans le cas du Limousin avec la gestion de la période post-assises du 24 octobre 2024. Un nouveau rendez-vous en Limousin dans un an permettra de voir si une première étape de ces échanges autour des indicateurs de l'utilité a pu être franchie.

6) Point sur les dispositifs d'aide au renouvellement forestier (DRAAF) et sur les appels à projet industrie (ADEME)

intervenants : DRAAF (Nicolas Lecoer) / ADEME (Emilie Rabeteau et Jérémy Gloagen)

- Philippe FLAMANT (CNPFF) : s'interroge sur la transmission dématérialisée des PSG qui doit intervenir au 1^{er} janvier pour une partie des gestionnaires forestiers et sur les conséquences pour déposer des dossiers dans les dispositifs de Renouvellement forestier ».

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : la dématérialisation est un objectif qui ne sera pas bloquant si son déploiement se fait progressivement. Les échanges sont actifs au niveau national pour avancer sur ce dossier.

- Stanislas STACHURA (Panneaux de Corrèze) : s'interroge sur le cahier des charges du dispositif France Nation Verte du Renouveau forestier et sur les budgets associés.

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : aide lancée le 5 novembre 2024 avec publication du cahier des charges associé. Le projet de loi de finance pour 2025 identifiait 200 M€ sur les aides forestières.

7) Conclusion

- **Henri SABAROT** : remercie les intervenant. Il note que les difficultés de la filière sont nombreuses, climatiques, conjoncturelles, sociétales. Avec la démarche « Utile par essence », les interprofessions vont dans le bon sens pour répondre à un certain nombre de ces difficultés et elles le font avec un rapprochement des 2 structures FI-BOIS nécessaire pour mener les échanges et qui présage de travaux complets et de qualité.

En ce qui concerne les financements, la période est complexe mais le Conseil Régional souhaite réaffirmer son engagement pour soutenir la filière tout en étant obligé de faire des choix.

- **Bénédicte GENIN** : souligne la qualité des présentations. Elle insiste sur l'importance de la cellule biomasse régionale et de sa compréhension par tous les acteurs de la filière.

Sur le thème de la compréhension sociétale, elle réaffirme le soutien de l'État aux démarches initiées pour appuyer la filière dans le suivi des incivilités et actes malveillants avec la Gendarmerie. Ces travaux doivent s'étendre à l'ensemble de la Région.